

Il est intéressant de faire une rétrospective à ce sujet. Si l'on considère la période s'étendant de l'an dernier jusqu'au mois d'avril 1971, notre situation, comparée avec celle d'autres pays industrialisés, donne lieu à une statistique intéressante. Quel était le taux d'inflation aux États-Unis en 1970? De 5.9 p. 100. Quel était-il jusqu'à avril 1971? De 4.6 p. 100. Quel était le taux d'inflation au Japon, en 1970? De 7.7 p. 100. Quel était-il jusqu'à avril 1971? De 5.6 p. 100. Le taux d'inflation en Allemagne, en 1970, était de 3.8 p. 100 et de 4.6 p. 100 jusqu'au mois d'avril de cette année. En France, le taux d'inflation pour 1970 était de 5.3 p. 100, et en avril 1971, il était de 5 p. 100. En Grande-Bretagne, le taux d'inflation a été de 6.4 p. 100 pour 1970, et sous le gouvernement conservateur, en avril 1970, ce taux est passé au chiffre impressionnant de 8.8 p. 100. Quel a été le taux d'inflation canadien, dont le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) se plaint, au cours de cette période? En 1970 notre taux d'inflation a été de 2.4 p. 100, le taux le plus bas et de loin de tous les pays industriels, et en 1971 nous avons eu le record le plus impressionnant, un taux beaucoup plus bas que tout autre pays industriel. Pourtant, le député d'Edmonton-Ouest a proposé une motion pour refuser la deuxième lecture, alléguant des niveaux d'inflation inacceptables sans même apporter de preuves statistiques. Et il parle ensuite du marasme industriel.

Il s'agit d'une accusation politique que son argumentation ne corrobore pas et que la réalité dément. Quelle est la réalité? Premièrement, l'économie canadienne a connu une expansion à un rythme accéléré depuis le premier trimestre de 1970. Deuxièmement, au cours du premier semestre de 1971, l'augmentation réelle de la production nationale a été de 6.2 p. 100, taux annuel. C'est pratiquement le double du taux d'expansion de 1970. Troisièmement, la croissance du produit national brut au cours du second trimestre de l'année, à un taux annuel de 8.9 p. 100, représentait la croissance trimestrielle la plus importante en deux ans. Quatrièmement, les demandes en biens et services des hommes d'affaires canadiens progressent, les consommateurs prenant la tête. L'augmentation des dépenses à la consommation au cours du second trimestre de cette année a été de 4.3 p. 100, l'augmentation trimestrielle la plus forte depuis de nombreuses années. Et même, il reste peu de chose dans les stocks et c'est de bon augure pour l'expansion de la production, tout particulièrement pour l'industrie de transformation canadienne. Cinquièmement, la mise en chantier de maisons d'habitation au cours du second trimestre de cette année a atteint les 225,000 à un taux annuel, et en août, le taux était monté jusqu'à 243,000, indiquant un chiffre record de mises en chantier pour toute l'année 1971. Sixièmement, les investissements totaux ont augmenté de 5.7 p. 100 au cours du second trimestre, et les frais d'équipement industriel de 6 p. 100. Le relevé du milieu de l'année des projets d'investissement a été augmenté de 2 p. 100, passant à 11 p. 100. Septièmement, l'accroissement de la productivité a été prononcé, mais malgré cela l'économie a créé 245,000 emplois au cours des douze derniers mois. Ces faits rendent ridicule cette partie de la motion où il est dit qu'il y a stagnation économique et, à mon avis, met sérieusement en doute la crédibilité des propos du député d'Edmonton-Ouest.

Mais la motion va plus loin. Les conservateurs ont refusé une deuxième lecture parce que les propositions du bill C-259 ne comportaient pas de stimulants suffisants. La motion indique qu'il serait nécessaire d'apporter, tout d'abord, des réductions d'impôt appropriées; deuxième-

ment, des encouragements, et, troisièmement, des exemptions. Tous ceux qui ont lu le bill C-259 savent qu'il renferme des propositions dans ces trois ordres d'idée. On pourrait raisonnablement s'attendre de l'opposition, si elle tenait à retarder l'adoption du bill C-259, comme elle le fait en proposant l'amendement calculé dont nous sommes saisis et qui s'il était adopté, comme tout le monde le sait, saborderait effectivement le bill, qu'elle ait de bonnes raisons pour agir ainsi et, surtout, qu'elle ait en réserve des propositions également valables à présenter comme solutions de rechange.

J'hésite à vous demander, monsieur l'Orateur, et à demander aux autres députés de bien vouloir analyser la prose ampoulée du député d'Edmonton-Ouest afin d'y trouver la moindre proposition sérieuse qui soit l'amorce de ce que cette motion cherche à obtenir. Il n'y a là aucune proposition et, ce qui est pis, un examen des observations formulées par le chef de ce parti le lendemain, 14 septembre, à la Chambre des communes, révèle qu'elles non plus ne comportent aucune proposition positive. On ne peut qu'en conclure, sans se montrer dur, que l'opposition ne mérite aucune confiance et qu'elle n'est pas sincère à l'égard des Canadiens. Si elle avait de sérieuses raisons de présenter cet amendement calculé, alors il faudrait qu'elle les donne.

Une voix: Foutaise!

M. Faulkner: Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) ne vient pas souvent à la Chambre et il essaie de rattraper le temps perdu par des interruptions que l'on rapportera, j'espère, car elles constituent sa seule participation.

Nous devrions savoir ce que les oppositionnels ont l'intention de proposer en termes précis au sujet des réductions, dégrèvements et exemptions d'impôts. La précision brillait par son absence dans les discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) et du critique financier de ce parti, l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Au lieu de cela, nous avons essuyé les attaques les plus diverses qui visaient à camoufler l'absence de programmes ou de pensée sérieuse de la part de l'opposition.

J'estime que le Parlement doit se pencher sérieusement sur les propositions de réforme fiscale dont il est saisi. La longue période de discussions publiques qui a précédé la présentation du bill a inévitablement créé l'incertitude chez les contribuables et les hommes d'affaires canadiens. Le législateur actuel a la responsabilité de mettre fin à l'indécision et d'établir sans délai des structures fiscales pour les particuliers comme pour les entreprises. L'attermolement injustifié romprait l'élan que prend l'économie depuis le début de l'année.

La motion parle du chômage. Je voudrais faire quelques remarques à ce sujet dans la mesure où la réforme fiscale est en cause. Mais tout d'abord, je voudrais faire quelques observations de caractère général sur la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés. Le 15 août dernier, le président des États-Unis a annoncé un programme visant essentiellement à remédier à la détérioration de la balance des paiements américaine. Si l'on veut bien admettre qu'il fallait faire quelque chose pour arrêter l'hémorragie dont souffraient les États-Unis, l'objectif poursuivi par le gouvernement américain était un ajustement ou une série d'ajustements où tous les pays se partageraient la charge. Personnellement, je ne suis pas convaincu que la formule proposée par l'administration Nixon soit équitable ou adéquate. A propos de la seule surtaxe, un groupe de travail du GATT a qualifié celle-ci d'illégale et d'inappropriée et a demandé son abrogation